

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 23 février 2023

L'an 2023 et le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 9 février 2023.

Date de la convocation : 9 février 2023

Date d'affichage : 9 février 2023

Délibération N° 23-02-2023 / N°41

Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Yves Petit, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeysez, Hugues Legoux, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lienne, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 10

Membres ayant donné procuration : 5

Membres votants : 97

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Christian Delambre, Jean Bridel, Richard Skowron, Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Duez, Roland Descamps, Eric Caron,

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Luc Delaporte suppléé par Francine Camus, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyn Hadj, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Jean-Louis Lebas suppléé par Joël Bray, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier, Philippe Vanderbeken suppléé par Christophe Saudmont.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Eric Poulain, Magalie Jonard

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier.

Secrétaire de séance : Dominique Coppin



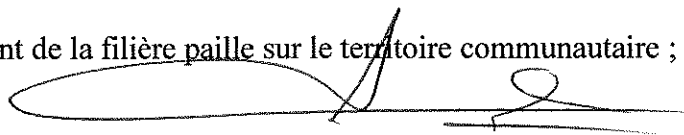
Titre de la délibération : Création de quatre emplois permanents à temps plein (TP2CL 5, ASE 3)

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 8 février 2023, le conseil communautaire autorise à l'unanimité :

- la création à compter du 24 février 2023 de quatre emplois :

- un emploi d'Animatrice RPE dans le grade d'adjoint administratif (AAT 16) relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - organisation d'un lieu d'information et d'accès aux droits :
 - animer des permanences téléphoniques, d'accueil et d'entretiens ;
 - informer et conseiller (juridiquement et financièrement) les parents et assistantes maternelles, au besoin, mise en relation avec l'interlocuteur adapté (CAF, PMI...) ;
 - veille sociale et statutaire permanente ;
 - accompagner et conseiller les candidats à la procédure d'agrément d'assistantes maternelles auprès du service de PMI du Conseil Départemental ;
 - accompagner les parents et assistantes maternelles dans la démarche de contractualisation ;
 - assurer la mise en relation de l'offre et de la demande d'accueil individuel et collectif ;
 - assurer la mise en place de projets de formation à destination des assistantes maternelles (nutrition, pédagogie, éveil, soins...) ;
 - animation de lieux d'échanges sur les communes des territoires :
 - organiser des temps collectifs ludiques pour les jeunes enfants accompagnés par leurs parents et/ou assistantes maternelles, garde à domicile ;
 - développer des activités d'éveil et d'animation, dans le cadre d'un réseau de partenaires locaux (Halte-Garderie, associations, garde à domicile, ...) ;
 - élaborer des supports de communication et de promotion du RPE, en lien avec les chargés de communication de la communauté de communes ;
 - gestion administrative du RPE :
 - participer à la définition des orientations du RPE (fonctionnement, objectifs...) ;
 - évaluer des actions du Relais Petite Enfance et réalisation de bilan d'activités ;
- un emploi de Conseillère France Rénov' dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (AAP2C 6) relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - répondre aux demandes d'information des particuliers, professionnels et partenaires, par des conseils personnalisés ;
 - orienter les particuliers vers des dispositifs financiers adaptés à leur demande ;
 - créer et développer le lien avec le réseau des professionnels du territoire afin de créer une dynamique territoriale ;
 - assurer des permanences délocalisées ;
 - élaborer et mettre en œuvre des animations : visites de site, balades thermiques, ateliers techniques, conférences, salons, expositions, ... ;
 - réaliser des documents de sensibilisation, d'articles de presses, de fiches techniques ;
 - rédiger les bilans et programmes d'actions de l'Espace Conseil France Rénov' ;
 - assurer une veille technique et réglementaire ;
 - participer au réseau régional des Espaces France Rénov' ;
- un emploi d'agent en charge du développement de projets liés à l'environnement dans le grade de technicien principal de 2^{ème} classe (TP2CL 5) relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - développement de la filière paille sur le territoire communautaire ;



- structuration de la filière ;
 - accompagnement dans la structuration du process / dans la détermination du procédé dans sa globalité ;
 - rencontre et « démarchage » auprès des professionnels du bâtiment ;
 - création d'outils de communication, de promotion de la filière ;
 - accompagnement dans la réflexion de mise en place d'actions portants sur la méthanisation ;
 - accompagnement dans l'émergence des projets territoriaux ;
 - accompagnement dans la définition des projets et dans leur mise en place ;
 - assurer le lien entre les partenaires œuvrant dans la méthanisation et les porteurs de projet ;
 - accompagner dans la structuration juridique de projets méthanisation ;
 - organiser et rédiger les comptes rendu de réunions et autres temps forts ;
 - retours réguliers d'état d'avancement à la hiérarchie, ... ;
- un emploi d'intervenant social en gendarmerie dans le grade d'assistant socio-éducatif (ASE 3) relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet, pour exercer les missions suivantes :
- aide à la résolution des problématiques individuelles et familiales dans le cadre de la gendarmerie :
 - recueillir et évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité des services de gendarmerie ;
 - assurer une intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire, par des entretiens individuels en brigade, ou en visite à domicile : diagnostic social (évaluation de la situation, analyser la nature des difficultés rencontrées) ;
 - actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, action de soutien, information, conseil, accompagnement administratif, orientation ;
 - entretiens d'aide, soutien et accompagnement des victimes ;
 - faciliter l'accès aux services sociaux et de droit commun concernés, appels téléphoniques, accompagnement physique si nécessaire ;
 - organiser les liaisons avec les services compétents ;
 - apporter une réponse adaptée aux personnes dont la situation relève d'un caractère non pénal : problèmes familiaux et conjugaux, conflits de voisinage ;
 - rendre compte de son action au moyen des grilles d'analyse et des tableaux de bord ;
 - effectuer un bilan quantitatif et qualitatif de l'action ;
 - pluridisciplinarité et partenariat :
 - entretenir et développer des liens avec des acteurs institutionnels et associatifs ;
 - participer à des réunions multi-professionnelles : concertation, commissions, cellule de veille soutien à l'orientation des victimes ;
 - en cas d'orientation d'une personne, assurer le lien avec les partenaires sociaux du territoire pour garantir la continuité du suivi.
 - veille informationnelle :
 - se tenir informé de l'évolution sociale et juridique réglementaire et législative ;

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Ces agents contractuels seront recrutés à durée déterminée pour une durée de :

- deux ans pour les postes d'animatrice RPE (AAT 16), d'intervenant social en gendarmerie (ASE 3) et d'agent en charge du développement de projets liés à l'environnement (TP2CL 5), compte tenu des caractéristiques des postes, des connaissances nécessaires, des spécificités des missions à assurer par les agents et des besoins de la Communauté de communes,
- un an pour le poste de Conseillère France Rénov' (AAP2C 6), compte tenu des connaissances nécessaires, des spécificités des missions à assurer, du profil recherché, des difficultés de recrutement et des besoins de la Communauté de communes.



Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement ne soit pas devenu définitif. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- les agents devront justifier :

- pour le poste d'animatrice RPE (AAT 16) : d'un CAP Petite Enfance/ Accompagnant éducatif petite enfance, d'une expérience professionnelle sur ce type de poste, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- pour le poste d'intervenant social en gendarmerie (ASE 3) : diplôme d'État d'éducateur spécialisé ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent et d'une expérience professionnelle sur ce type de poste, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- pour le poste de d'agent en charge du développement de projets liés à l'environnement (TP2CL 5) : d'un diplôme d'ingénieur, spécialisation en environnement et d'une expérience professionnelle sur ce type de poste, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- pour le poste de Conseillère France Rénov' (AAP2C 6) : d'une licence professionnelle (urbanisme, aménagement du territoire, immobilier, ...) et d'une expérience professionnelle sur ce type de poste, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;

Le recrutement des agents contractuels sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 09/03/2023 et publication ou notification du 09/03/2023

